

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 27/004/2007 (Public)
Bulletin n° : 049
ÉFAI

Embargo : 21 mars 2007 15h00 TU

République dominicaine. Les migrants haïtiens sont privés des droits les plus élémentaires

(Saint-Domingue) La discrimination raciale fortement ancrée dont sont victimes les migrants haïtiens vivant en République dominicaine conduit à des expulsions arbitraires massives et à la privation d'acte de naissance pour des milliers d'enfants, selon une nouvelle étude publiée par Amnesty International à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

« Du lieu de travail jusque dans la rue, les migrants haïtiens qui vivent en République dominicaine sont confinés en bas de l'échelle sociale, a déclaré Gerardo Ducos, chargé des recherches sur les Caraïbes au sein d'Amnesty International. Eux et leurs enfants nés en République dominicaine sont privés des droits les plus élémentaires aux yeux de la société et de l'État dominicains ».

Au moins un demi-million d'Haïtiens vivent en République dominicaine où ils travaillent principalement dans l'agriculture et le bâtiment. Fuyant la pauvreté dans leur pays, ils acceptent des emplois mal rémunérés et pénibles.

Entre 20 000 et 30 000 Haïtiens sont expulsés de République dominicaine chaque année, dans la plupart des cas en dehors de tout cadre juridique.

Les expulsions sont tellement arbitraires que même des Dominicains ont été expulsés de leur propre pays parce qu'ils avaient *« l'air d'être des Haïtiens »*.

Le 4 janvier 2006, Mathilde, une fillette de huit ans, a été arrêtée dans la rue à Saint-Domingue par des agents qui l'ont giflée à deux reprises, au point qu'elle avait la bouche qui saignait. Elle a passé toute la nuit dans un centre de détention pour migrants en situation irrégulière, sans pouvoir prévenir ses parents. La fillette a échappé de justesse à une expulsion en Haïti grâce à l'intervention d'une organisation locale de défense des droits humains qui a apporté la preuve qu'elle était dominicaine. La fillette étant noire, les agents avaient présumé qu'elle était haïtienne et qu'elle se trouvait illégalement dans le pays.

Le rapport d'Amnesty International montre également que la discrimination raciale

empêche les Dominicains d'origine haïtienne d'obtenir un certificat de naissance. Sans acte de naissance, les Dominicains d'origine haïtienne ne peuvent pas entrer dans l'enseignement secondaire ; ne pouvant pas demander de carte d'identité lorsqu'ils ont dix-huit ans, ils n'ont pas non plus accès au marché de l'emploi et ne peuvent pas voter.

Eduardo est né en République dominicaine. Il a quarante-deux ans mais n'a pas de certificat de naissance ni aucun papier d'identité parce que ses parents sont haïtiens. Ses quatre enfants n'ont pas non plus de papiers, bien qu'ils soient nés en République dominicaine. Pour demander un certificat de naissance, Eduardo devrait verser 147 dollars des États-Unis, soit plus du revenu mensuel de la famille, sachant que le gouvernement pourrait même alors ne pas lui accorder de papiers d'identité.

« La République dominicaine doit faire quelque chose pour protéger les droits des migrants haïtiens et de leurs enfants dominicains, a déclaré Gerardo Ducos. Cela relève de sa responsabilité légale. »

Amnesty International a demandé aux autorités dominicaines de mettre fin aux expulsions arbitraires de migrants haïtiens et aux politiques discriminatoires qui empêchent les Dominicains d'origine haïtienne d'obtenir la nationalité dominicaine.